

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

**Lyon, le 16 juin 2015**

### **OL Groupe annonce le succès de son augmentation de capital d'environ 53 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

- L'augmentation de capital de 53 millions d'euros environ, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, a été sursouscrite avec une demande totale d'environ 58 millions d'euros, représentant environ 109,58 % de l'offre

OL Groupe (la « **Société** » ou le « **Groupe** ») annonce le succès de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires lancée le 27 mai 2015.

Le produit brut de l'opération, prime d'émission incluse, s'élève à 52.965.144 euros et se traduit par l'émission de 33.103.215 actions nouvelles au prix unitaire de 1,60 euro.

La demande totale pour cette augmentation de capital s'est élevée à environ 58 millions d'euros, soit un taux de souscription de 109,58 %. 31.702.380 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant 95,77 % des actions nouvelles à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 4.572.802 actions nouvelles, représentant 13,81 % des actions à émettre, et ne sera en conséquence que partiellement allouée à hauteur de 1.400.835 actions nouvelles.

Les fonds levés seront affectés :

- (i) au refinancement des OCEANE 2015<sup>1</sup>, conformément aux engagements pris par la Société soutenue par ses principaux actionnaires, le 27 juin 2014, dans le cadre de la signature du nouveau crédit syndiqué d'exploitation du Groupe ; les fonds seront ainsi affectés au rachat auprès d'ICMI et Pathé et sur le marché des OCEANE 2015 puis au remboursement à l'échéance des OCEANE 2015 qui n'auraient pas été rachetées,
- (ii) au développement du Groupe, notamment à la construction des nouveaux centres de formation et d'entraînement regroupés à Meyzieu et Décines, ainsi qu'à des travaux d'aménagement et de décoration intérieure du Grand Stade, et
- (iii) pour le solde, aux besoins généraux du Groupe.

Le capital d'OL Groupe, post-augmentation de capital s'élèvera à 70.443.643,04 euros, divisé en 46.344.502 actions de 1,52 euro de valeur nominale chacune.

<sup>1</sup> Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelle ou existantes émises le 28 décembre 2010 pour un montant de 24.032.930,46 euros, à échéance le 28 décembre 2015.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Conformément à leurs engagements, les actionnaires de référence, ICMI et Pathé ont confirmé leur soutien à OL Groupe à l'occasion de cette augmentation de capital, en exerçant l'intégralité de leurs droits préférentiels de souscriptions. A l'issue de cette opération, ICMI et Pathé détiendront respectivement 34,17 % et 29,87 % du capital et 37,52 % et 29,75 % des droits de vote d'OL Groupe.

*« Je suis fier du succès de cette augmentation de capital qui permettra de soutenir le développement et les investissements du Groupe au travers notamment de l'accélération de la mise en œuvre du Parc Olympique Lyonnais. Je tiens à remercier l'ensemble de nos actionnaires pour ce succès qui témoigne de leur fidélité et de leur confiance dans notre projet. Je suis convaincu que notre stratégie permettra d'affirmer le positionnement de pointe d'OL Groupe à l'échelle française, européenne voire mondiale. »*, déclare Monsieur Jean-Michel Aulas, président - directeur général d'OL Groupe.

Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles sont prévus le 18 juin 2015. Les actions nouvelles porteront jouissance au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société. Elles seront, dès leur émission, immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0010428771.

Cette opération a été dirigée par Natixis en qualité de Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre.

Par ailleurs, comme annoncé au paragraphe 5.2.2 de la note d'opération visée par l'AMF le 26 mai 2015 sous le numéro 15-221, Pathé a acheté hors marché le 1<sup>er</sup> juin 2015 13.335 OSRANE<sup>2</sup> à ICMI pour un prix unitaire de 150 euros par OSRANE, soit un montant total de 2.000.250 euros.

### Information du public

Le prospectus, ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le visa n°15-221 en date du 26 mai 2015, est composé (i) du document de référence d'OL Groupe déposé auprès de l'AMF le 30 octobre 2014 sous le numéro D.14-1029 et son actualisation déposée auprès de l'AMF le 26 mai 2015 sous le numéro D.14-1029-A01, (ii) d'une note d'opération et (iii) d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social d'OL Groupe, situé au 350, avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon, sur le site internet de la Société ([www.olweb.fr](http://www.olweb.fr)) ainsi que sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et auprès de Natixis, 47 quai d'Austerlitz, 75013 Paris.

---

<sup>2</sup> Obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes, émises le 27 août 2013 pour un montant nominal de 80.250.200 euros, arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et ayant fait l'objet d'une note d'opération en date du 29 juillet 2013 sous le visa n°13-431.



Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque décrits aux pages 31 à 40 du document de référence, aux pages 43 à 48, 87 et 88 de l'actualisation ainsi qu'au chapitre 2 de la note d'opération.

## OL Groupe

Tel : +33 4 26 29 67 00  
Fax : +33 4 26 29 67 18

Email:  
[dirfin@olympiquelyonnais.com](mailto:dirfin@olympiquelyonnais.com)

[www.olweb.fr](http://www.olweb.fr)

## Euronext Paris - compartiment C

Indices : CAC Small - CAC Mid & Small - CAC All-Tradable - CAC All-Share – CAC Consumer Services – CAC Travel & Leisure  
Code ISIN : FR0010428771  
Reuters : OLG.PA  
Bloomberg : OLG FP  
ICB : 5755 Services de loisirs



### **Avertissement**

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.*

*La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »).*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par le Groupe d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.*

*Ce communiqué ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel*

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

*que modifié (le « **Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions du Groupe n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act, et le Groupe n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.*

*Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« **Ordonnance** »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « **Personnes Concernées** »). Ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.*

*Ce communiqué ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.*